

# PARENTS ENFANTS ASSISTANTS MATERNELS

Cour-Cheverny - Cellettes - Cormeray - Cheverny - Chitenay

## **NOVEMBRE 2016**

# Relais Assistant(s) Maternel(le)s Intercommunal de Cour-Cheverny

ram.ccheverny@orange.fr

06 82 83 20 93

Contact: Nathalie Herviou

#### Adresse postale:

RAM Mairie de Cour-Cheverny 1 place de la République 41700 COUR-CHEVERNY

#### Permanences:

2 rue Descuves COUR-CHEVERNY



Salle du Ram de Cour-Cheverny



Salle de Chitenay

#### Quelques nouveautés pour cette année scolaire...

Il en était question depuis longtemps... le règlement intérieur du RAM a été validé par le Conseil Municipal de Cour-Cheverny. Ce document a été réalisé en accord avec l'ensemble des représentants des cinq communes adhérentes. Quelques assistantes maternelles volontaires ont été associées pour un avis consultatif; je les remercie. Le règlement est consultable sur le site Internet des mairies. Il est remis à chaque utilisateur des temps d'accueil collectifs.

Jusqu'à maintenant, trois matinées d'éveil étaient proposées chaque semaine sur le temps scolaire. Afin de limiter le nombre de participants par séance et de poursuivre l'accueil de tous les professionnels volontaires, une quatrième séance est désormais possible le lundi matin, à Cour-Cheverny pour le moment, selon un planning établi par l'animatrice en fonction de la demande.

Pour la 4ème édition de Famill'ô Ram, un petit groupe de professionnelles a d'ores et déjà commencé à travailler sur le programme de la matinée. Une nouveauté est à noter pour 2017 puisque les enfants seront invités à se costumer et à défiler dans la cour de l'école accompagnés de leurs parents et / ou leur assistante maternelle. Le thème des animaux a été retenu. Les pompiers seront présents pour une action d'information sur les gestes de premiers secours chez le nourrisson et le jeune enfant. La manifestation se déroulera dans les locaux de l'école de Cormeray. Des informations complémentaires seront communiquées lors des temps d'accueil ou en appelant le RAM aux horaires de permanence.

Vous avez reçu courant septembre un questionnaire de mise à jour de vos disponibilités à me retourner pour actualisation du fichier RAM et afin que je puisse avoir connaissance des places disponibles sur le territoire du RAM. Un grand nombre d'imprimés m'a été retourné et je vous en remercie. Je suis toujours intéressée pour recevoir ceux qui ne m'ont pas été renvoyés même si vous n'avez actuellement pas de disponibilités. Il me serait utile, dans ce cas, de savoir à quelle période vous allez avoir des places à se libérer.

Je vous souhaite une belle fin d'année 2016.

Nathalie HERVIOU, Responsable du RAM

#### **QUELQUES DATES A RETENIR...**

NOVEMBRE					
<b>Vendredi 25</b> Gpe 1 : 9h-10h15 Gpe 2 : 10h30-11h45	Atelier motricité et temps d'échanges avec Cédric Yvon, psychomotricien	Gymnase des Etangs Frileux à Chitenay			
Samedi 26 matin	Contérence sur le « lien assistants maternels – enfant(s) »				
	DECEMBRE				
Vendredi 9 à 10h	Spectacle « Le Père Noël a un gros rhume » - Cie Roule Caillou				
<b>Mardi 13</b> Gpe 1 : 9h30-10h30 Gpe 2 : 10h30-11h30	Animation Jeux Petite Enfance Un espace bébé sera installé pendant que les plus grands pourront découvrir de nouveaux jeux	<b>Centre social</b> <b>La Chrysalide</b> 13 rue des écoles Vineuil			
Jeudi 15 De 19h à 20h30	0				

D'autres animations ou sorties pourront être ajoutées ; l'information se fera alors par affichage au RAM.

RAPPEL : L'<u>inscription</u> aux activités, spectacles et sorties est <u>obligatoire</u> et possible <u>dans la limite des places</u> <u>disponibles</u>.

Des matinées d'éveil supplémentaires sont proposées le lundi matin à Cour-Cheverny. Inscription auprès de l'animatrice selon un planning établi.



Les enfants pourront, après le spectacle de fin d'année, remettre leur lettre au Père Noël (espérons qu'il sera moins enrhumé que celui du spectacle !!).

Sa réponse leur sera remise la semaine suivante au RAM.



#### **INFORMATIONS PARENTS**

Samedi 3 décembre de 10h à 11h30 Accueil Parents / Enfants - Espace bébés - ateliers motricité et jeux petite enfance en présence de Cédric Yvon, psychomotricien

Cette date est ajoutée afin de pouvoir répondre à toutes les demandes d'inscription qui nous sont parvenues pour le 19 novembre.

Ce temps de rencontre ayant connu un grand succès, nous n'avions pas pu accueillir tous les parents intéressés.

Gymnase des Etangs Frileux à Chitenay

#### Formation continue

La formation « Droits et devoirs dans l'exercice de son métier » qui avait été sollicitée est programmée les samedis 21 janvier – 4 février – 4 mars à Vineuil.

Renseignements et inscriptions auprès de Virginie Evrard de l'IFCAS au 02 38 55 11 77.

#### **RAPPEL:**

Lorsque vous êtes en formation, vous percevez une allocation de formation de 3.48 € net de l'heure. Vous êtes également indemnisés pour les frais de repas ainsi que pour les frais kilométriques à hauteur de 12 € par repas et de 0.211 € par kilomètre (dans la limite de 200 km par jour de formation).

Vous pouvez aussi consulter le catalogue en ligne à l'adresse suivante : <a href="http://www.iperia.eu/content/assistant-maternel">http://www.iperia.eu/content/assistant-maternel</a> ou demander le catalogue auprès du RAM.

DROITS ET DEVOIRS DANS L'EXERCICE DE SON MÉTIER

20 heures / réf. MIDDM

#### **OBJECTIFS**

Cerner les limites professionnelles de sa fonction.

Faire référence aux documents légaux et administratifs appropriés.

#### POINTS CLÉS

Utiliser la convention collective (contrat de travail, grille de salaire, classification des emplois, rupture de contrat) et les relais d'informations existants.

Connaître les différentes modalités de paiement (CESU...).

Communiquer sur ses missions, son organisation, ses compétences et ses techniques.

#### Informations législation — Extrait du site internet : http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F838

Les règles relatives au temps de travail applicables aux assistants maternels comportent des spécificités.

#### Durée normale

La durée normale d'accueil d'un enfant est fixée à 45 heures par semaine.

#### Durée maximale

La durée de travail ne peut pas dépasser 2 250 heures par an (heures supplémentaires comprises).

L'assistante maternelle ne peut pas être employée plus de 6 jours de suite.

#### Règles de l'accueil journalier

L'accueil journalier s'effectue selon les règles suivantes :

- La durée habituelle de la journée d'accueil est de 9 heures.
- L'accueil journalier commence à l'heure prévue au contrat et finit à l'heure de départ de l'enfant avec l'un de ses parents.
- L'assistante maternelle bénéficie d'un repos quotidien de 11 heures de suite minimum.
- L'assistante maternelle bénéficie d'un repos hebdomadaire d'au moins 24 heures.
- Ce jour est précisé au contrat. Il est donné de préférence le dimanche. Toutefois, un autre jour peut être choisi par accord entre l'employeur et l'assistante maternelle.
- Lorsque l'assistante maternelle a plusieurs employeurs, le jour de repos est le même pour tous les employeurs.

Plus de détails sur les sites Internet suivants ou auprès du RAM. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F838 et http://occitanie.direccte.gouv.fr/Guides-juridiques-Assistants-maternels

### Pour compléter nos connaissances sur le développement psychomoteur..

Cela fait plusieurs années maintenant qu'un professionnel, psychomotricien, intervient au RAM auprès des assistants maternels ou des parents. L'observation des bébés et des jeunes enfants nous permet tous les jours de constater avec plaisir toutes les ressources dont ils disposent et à quel point ils les utilisent bien lorsqu'ils ont acquis suffisamment de confiance en eux.

Je vous invite à visionner encore et encore le petit film « Le monde caché des bébés » dont je vous indique le lien ciaprès : <a href="https://vimeo.com/9490665">https://vimeo.com/9490665</a>

Cédric et moi-même serions ravis d'avoir vos commentaires et observations suite au visionnage de cette petite séquence. Nous sommes à votre disposition pour en discuter avec vous lors d'une prochaine séance.

De plus, je dispose du film qui avait été projeté et commenté par Fanny Prouvé lorsque nous avons commencé à nous intéresser au sujet. Cédric Yvon a eu l'occasion de le présenter également à plusieurs groupes de parents. Ce support vidéo, axé sur la période de la naissance aux premiers pas, complète parfaitement le film indiqué ci-dessus. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de le visionner, il suffit de constituer un petit groupe et de m'en faire la demande pour le programmer à un moment qui vous convient.

Je dispose également de plusieurs articles sur ce thème qu'il vous est possible d'emprunter.



Extrait de
l'affiche CHRU
hôpitaux de
Tours
sur les risques
liés à l'utilisation
du trotteur.

## Les écrans et les jeunes enfants

Métiers de la petite enfance
• n° 224-225 • août-septembre 2015 •

# La télévision et la future vie sociale des enfants

ne équipe canadienne s'est intéressée au lien pouvant exister entre l'usage de la télévision à l'âge de 2 ans et les compétences sociales des enfants dix ans plus tard [1].

Près de 2000 jeunes d'une douzaine d'années, ayant regardé la télévision de façon régulière à l'âge de 2 ans, ont ainsi été invités à s'auto-évaluer pour cette étude, et les chercheurs ont pris en compte les éléments qui pourraient influencer l'analyse des résultats : le comportement de l'enfant, ses capacités cognitives et le niveau socioéducatif de la famille. Ils ont démontré que chaque tranche de 53 minutes de télévision quotidiennement, à l'âge de 29 mois, est liée à une augmentation de



11 % du risque d'intimidation par les autres élèves, une fois en classe de sixième.

Pour ces enfants, la sociabilisation est plus difficile. Les interactions familiales, « premier véhicule de la socialisation et de l'intelligence émotionnelle », sont diminuées, le développement des fonctions cérébrales permettant la régulation des compétences sociales est réduit, ainsi que le contact visuel avec les autres, qui est primordial dans le développement des interactions sociales. Pour favoriser un développement harmonieux du jeune enfant, il est donc essentiel de limiter l'exposition aux écrans et de sensibiliser les parents aux effets néfastes de ceux-ci pour leur progéniture.

FB

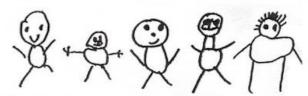
[1] Watt E, Fitzpatrick C, Derevensky JL, Pagani LS. Too Much Television? Prospective Associations Between Early Childhood Televiewing and Later Self-reports of Victimization by Sixth Grade Classmates. Journal of Developmental & Behavioral Pediatrics. 2015;36(6):426-33. http://journals.lww.com/jrnldbp/Abstract/2015/07000/Too\_Much\_Television\_Prospective\_Associations.4.aspx

Voici les dessins d'enfants qui regardent la TV au maximum 60 minutes par jour:



Dessins enfants TV moins de 60 minutes par jour © Peter Winterstein : Macht Fernseh dumm?

Voici les dessins d'enfants qui regardent la TV plus de 3h par jour:



Dessins enfants TV plus de 3 h par jour © Peter Winterstein : Macht Fernseh dumm?

#### Horaires d'ouverture du RAM

Des permanences <u>sur RDV</u> : Parents – Assistant(e)s Maternel(le)s			Des Temps d'Accueil Collectifs : Assistant(e)s Maternel(le)s / Enfants		
Lundi	9h00 – 12h45 / 13h15 – 17h30	Cour-Cheverny		En période scolaire	
Mardi	13h15 – 17h30	2 rue Descuves  Des rendez-vous peuvent être programmés, en dehors de ces créneaux horaires, sur demande.	Mardi	9h30 – 11h30	Cour-Cheverny
Mercredi	9h00 – 12h45		iviaiui	31130 - 111130	2 rue Descuves
Jeudi	13h15 - 18h00		Jeudi		Chitenay
Vendredi	13h15 – 15h00		Vendredi	9h30 – 11h30	Salle intercommunale des Etangs frileux (près de l'école de cirque)

Le service sera fermé au public durant les vacances de Noël

Reprise des temps d'accueil collectifs à Cour-Cheverny le mardi 3 janvier 2017











